

OnePager

Initiative populaire fédérale 'Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)'

Les primes d'assurance maladie augmentent depuis des années et creusent un trou toujours plus grand dans le budget des ménages suisses. Elles ne sont toutefois que le reflet de l'augmentation des coûts de la santé, c'est pourquoi un frein aux coûts de la santé est nécessaire. Il oblige tous les acteurs - médecins, hôpitaux, caisses maladie, industrie pharmaceutique et cantons - à se mettre d'accord sur des mesures de réduction des coûts lorsque ceux-ci augmentent trop fortement par rapport aux salaires.

L'initiative sur le frein aux coûts a été déposée le 10 mars 2020 par le PDC (aujourd'hui : Le Centre) avec 103'761 signatures valables. L'initiative veut obliger la Confédération, en collaboration avec les cantons, les assureurs-maladie et d'autres fournisseurs de prestations, à introduire un frein aux coûts dans le domaine de la santé en complétant l'article 117 de la Constitution fédérale.

Situation politique de départ

Grâce à la pression exercée par l'initiative sur le frein aux coûts, le Conseil fédéral et le Parlement ont dû annoncer la couleur. Tous deux sont d'avis qu'il faut clairement agir en ce qui concerne l'évolution des coûts de la santé et ont opposé un contre-projet indirect à l'initiative sur le frein aux coûts. Celui-ci prévoit à juste titre l'introduction d'objectifs de coûts et de qualité pour le système de santé. Il manque toutefois le caractère obligatoire de la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts si ces objectifs ne sont pas atteints. Du point de vue du comité d'initiative, le contre-projet indirect n'est donc pas assez contraignant. C'est pourquoi le comité d'initiative s'en tient à l'initiative populaire.

Comment fonctionne le frein aux coûts ?

Le frein aux coûts fonctionne comme le frein à l'endettement de la Confédération, qui a fait ses preuves. Si les coûts de la santé augmentent chaque année de 20% de plus que les salaires, la Confédération doit prendre des mesures pour réduire les coûts en collaboration avec les cantons et les acteurs de la santé. Entre 2010 et 2020, les coûts de la santé dans l'assurance obligatoire des soins ont augmenté en moyenne de 3% par an, alors que les salaires n'ont augmenté que de 0,7%. Les coûts ont donc augmenté de 400% de plus que les salaires et s'élèvent aujourd'hui à près de 38 milliards de francs par an. Si nous n'agissons pas maintenant, le système de santé deviendra bientôt inabordable.

Quelles sont les mesures concrètes ?

Selon un [rapport d'experts de la Confédération](#), 20% des coûts, soit 6 milliards de francs, pourraient déjà être économisés aujourd'hui, par exemple avec des interventions hospitalières ambulatoires, des génériques ou le dossier électronique du patient. Avec l'initiative sur le frein aux coûts, tous les acteurs doivent enfin assumer leur responsabilité dans l'évolution des coûts.

Effet disciplinaire sans rationnement ni réduction des prestations

Le système actuel est truffé de mauvaises incitations. En effet, le système de santé est le seul marché régulé par l'État où les acteurs fixent eux-mêmes le prix et déterminent librement le nombre de prestations qu'ils facturent. L'initiative populaire ne demande ni un rationnement ni une réduction des prestations. L'initiative veut que tous les acteurs de la santé assument enfin leur responsabilité dans l'évolution des coûts et que cesse la lutte interne pour la répartition au détriment des payeurs de primes. Il doit être possible aujourd'hui d'offrir à la population des soins médicaux de qualité, abordables et accessibles à tous.